

Rapport annuel

2017

Finexpo 
Belgian export financing partner

Belgian export financing partner
FINEXPO 

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et
Coopération au Développement

SPF Finances

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES.....	2
1 FINEXPO	4
1.1 ROLE DE FINEXPO	4
1.2 QUI PEUT FAIRE APPEL A FINEXPO ?	5
1.3 QUESTIONNAIRE FINEXPO.....	5
1.4 REUNIONS DU COMITE EN 2017	5
2 INSTRUMENT COMMERCIAL: STABILISATION DU TAUX D'INTÉRÊT	6
2.1 NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES.....	6
2.1.1 Répartition par pays de destination.....	6
2.1.2 Devises.....	6
2.1.3 Crédits d'un montant supérieur à 50.000.000 EUR	7
2.1.4 Montant des crédits.....	7
2.2 ARRÊTES MINISTERIELS (AM) - DOSSIERS DE STABILISATION.....	7
2.2.1 Répartition par pays de destination.....	7
2.2.2 Devises.....	7
2.2.3 Montants des crédits	8
3. INSTRUMENTS D'AIDE : BONIFICATION D'INTÉRÊT, DON, ASSISTANCE TECHNIQUE ET INSTRUMENT PME (PRODUIT INNOVANT)	9
3.1 NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES.....	9
3.2 BONIFICATIONS D'INTERET	9
3.3 BONIFICATIONS D'INTERET AVEC DON.....	9
3.4 DON	10
3.5 ASSISTANCE TECHNIQUE :	10
3.6 INSTRUMENT PME (PRODUIT INNOVANT) :	10
3.7 ARRÊTÉS MINISTÉRIELS	11
3.7.1 Bonifications d'intérêt avec don complémentaire :	11
3.7.2 Assistance technique :	11
4. BUDGET	12
4.1 CREDITS D'ENGAGEMENT FINALISES (AM).....	12
4.2 CREDITS D'ENGAGEMENT ET DE LIQUIDATION	12
4.3 RECETTES	13
5. PRÊTS D'ETAT À ETAT.....	15
5.1 DOSSIERS DE PRETS D'ÉTAT TRAITES PAR FINEXPO	15
5.2 DOSSIERS SOUMIS AU CONSEIL DES MINISTRES.....	15
5.3 PROGRAMME – APPROBATIONS ET AFFECTATIONS	15
5.3.1 Programme 2017	15
5.3.2 Informations concernant une annulation de prêt d'État approuvé par le Conseil des ministres dans le passé	16
5.3.3 Prolongation de la validité du prêt pour un projet.....	17
5.3.4 Adaptation des conditions de remboursement en vue de garder les crédits mixtes attrayants pour les banques.....	17
5.3.5 Informations concernant les résultats d'une étude de prix, d'une mission d'évaluation et de 5 missions de suivi effectuées en 2017 ou en cours de réalisation:	17
5.4 GESTION FINANCIERE.....	18
5.4.1 Situation budgétaire pour 2017	18
5.4.2 Montants engagés en 2017	18
5.4.3 Montants liquidés en 2017.....	19
5.4.4 Remboursements à percevoir et effectivement perçus en capital et intérêts	19
6 FINEXPO ET L'OCDE	20

6.1	REGLES DE L'ARRANGEMENT OCDE RELATIVES A DES LIGNES DIRECTRICES POUR LES CREDITS A L'EXPORTATION BENEFICIANT D'UN SOUTIEN PUBLIC.....	20
6.2	GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CREDITS ET GARANTIES DE CREDIT A L'EXPORTATION ET GROUPE DE PARTICIPANTS A L'ARRANGEMENT:	21
7.	CONCLUSION	22

1 Finexpo

Le rapport d'activités Finexpo a pour objectif de mettre en évidence les statistiques annuelles relatives à l'utilisation des instruments de soutien financier à l'exportation.

Le Manuel Finexpo décrit en détail les instruments financiers utilisés par Finexpo pour soutenir l'exportation belge. Les versions en français, néerlandais et anglais du Manuel se trouvent sur le site web du SPF Affaires étrangères http://diplomatie.belgium.be/fr/politique/diplomatie_economique/finexpo/

1.1 Rôle de Finexpo

Le Comité Finexpo est un comité technique d'avis interministériel chargé d'examiner les demandes de soutien financier à l'exportation.

La présidence du Comité Finexpo est dévolue au Directeur général de la Direction générale Affaires bilatérales du Service Public Fédéral (SPF) Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement.

Le Comité a un double objectif : le premier est d'assurer le soutien des exportations de biens d'équipement et de services belges qui y sont liés et le second consiste à contribuer au développement des pays qui bénéficient de l'aide ainsi octroyée.

"Financement" et "Exportations" sont deux concepts importants que le Comité garde à l'esprit lors de l'examen des projets, tout en prenant en compte également d'autres éléments d'appréciation dans la formulation de ses avis.

Pour accomplir ses 2 missions, Finexpo fait appel à des instruments financiers qui permettent de réduire ou de stabiliser le coût du financement c.-à-d. le taux d'intérêt lié aux crédits à l'exportation.

En 2017, le SPF Finances qui gère les Prêts d'État à État disposait d'un montant de 50 millions d'euros en crédits d'engagement et d'un montant de 30 millions d'euros en crédits de liquidation. Ces lignes budgétaires se trouvent sur le budget de la Coopération au Développement.

Le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement qui gère la gestion des moyens réservés aux bonifications d'intérêt et aux stabilisations des taux d'intérêt disposait à cet effet d'un montant de 21.549.000 € en crédits d'engagement et d'un montant de 14.122.000 € en crédits de liquidation.

En 2017, des arrêtés ministériels ont été signés pour 7 dossiers de stabilisation et bonification d'intérêt. Le montant total des crédits pour l'ensemble des 7 dossiers se monte à 101.735.858 € contre 194.537.803 € en 2016 et 235.119.519 € en 2015.

1.2 Qui peut faire appel à Finexpo ?

Finexpo fonctionne dans un cadre fédéral qui a ses propres exigences et répond aussi aux exigences internationales en respectant les règles OCDE définies dans *l'Arrangement* sur les lignes directrices relatives aux crédits à l'exportation faisant l'objet d'un soutien public et dans la recommandation du CAD sur le déliement de l'aide. Ce corpus de règles permet à toutes les entreprises actives dans le domaine des biens d'équipements (ou infrastructure) et des services y afférents, qui exportent ou envisagent de le faire, de faire appel aux instruments de soutien financier de l'Etat pour autant qu'elles satisfassent à des conditions précises.

La nature même des biens et services y afférents suppose la conclusion entre les parties de conventions de financement à moyen et long terme. Le client intéressé par ces biens ne peut pas en général les payer au comptant ni à court terme. Il devra donc obtenir un financement dont la durée de vie sera supérieure à 2 ans.

1.3 Questionnaire Finexpo

En vue de bénéficier d'une intervention publique, outre les contacts préalables avec le Secrétariat du Comité Finexpo, les entreprises peuvent télécharger les questionnaires sur le site <http://diplomatie.belgium.be> via la rubrique 'diplomatie économique'. Ces questionnaires informatisés constituent les documents de base pour le traitement de toute demande: la stabilisation des taux d'intérêt, la bonification d'intérêt avec ou sans don, le don, l'Assistance technique, l'instrument PME et le prêt d'Etat à Etat.

1.4 Réunions du Comité en 2017

Au cours de l'année 2017, le Comité Finexpo s'est réuni 10 fois et a rendu des avis sur 27 dossiers contre 25 dossiers en 2016 et 35 en 2015. La répartition de ces dossiers est la suivante :

- 15 dossiers de stabilisation, pour 14 en 2016 et 24 en 2015,
- 3 demandes de bonification d'intérêt avec don complémentaire, contre 5 en 2016 et 8 en 2015,
- 3 demandes de don comme en 2016 et 2015.
- 3 demandes d'Assistance technique, comme en 2016,
- 3 demandes de don pour les PME (produits innovants). Il s'agit du nouvel instrument lancé en 2017.

Le Comité a également traité 6 dossiers de prêt d'Etat à Etat, 4 dossiers portant sur de l'aide liée et 2 sur de l'aide non liée.

2 *Instrument commercial: stabilisation du taux d'intérêt*

Depuis 2010, les règles de fixation du taux de référence (taux CIRR) ont été modifiées afin de respecter les procédures suivies par les autres Etats membres de l'Union Européenne qui octroient des stabilisations. La règle générale est que le taux CIRR en vigueur à la date de signature du contrat commercial - et non plus à celle de la convention de financement - est le taux pris en considération pour octroyer la stabilisation du taux d'intérêt.

Une information détaillée à ce sujet se retrouve dans le 'Manuel Finexpo' mis à disposition sur le site internet du SPF Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au développement.

2.1 *Nombre de dossiers traités*

Au cours de l'année 2017, Finexpo a traité 15 dossiers de stabilisation, contre 14 en 2016 et 24 en 2015.

2.1.1 *Répartition par pays de destination*

Les 15 dossiers de stabilisation traités en Comité Finexpo concernaient 8 pays différents.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du nombre de demandes de stabilisation par pays destinataire des exportations.

Bangladesh	1	El Salvador	1
Benin	4	Ghana	1
Brésil	1	Indonésie	1
Cap Vert	1	Kenya	5

S'il y a un panel relativement large de pays par rapport au nombre de demandes, on constate cependant que 60% des demandes sont concentrées sur deux pays (Benin et Kenya).

2.1.2 *Devises*

En 2017, comme en 2016, toutes les demandes de stabilisation étaient en euro, alors qu'en 2015 quelques projets étaient en dollar US.

En effet, en 2015, sur 24 dossiers examinés, 21 demandes de stabilisation en euro et 3 en dollar américain.

En 2017, tout comme en 2016 et 2015, Finexpo n'a reçu aucune demande en Yen ou en CHF.

2.1.3 Crédits d'un montant supérieur à 50.000.000 EUR

Avant 2011, seules les demandes de stabilisation relatives à des crédits supérieurs à 50.000.000 €, n'ayant pas fait l'objet d'un avis unanimement positif au sein du Comité Finexpo, ou n'ayant pas reçu l'accord de l'Inspecteur des Finances, étaient soumises au Conseil des Ministres.

Depuis 2011, avec les mesures de prudence imposées par le Gouvernement tous les dossiers d'une valeur d'engagement de plus de 3.100 € doivent obligatoirement être soumis au Conseil des Ministres. Cette procédure implique que le processus d'octroi de la promesse Finexpo est plus long et cela peut créer certains retards dans les négociations entre les exportateurs et leurs interlocuteurs étrangers.

2.1.4 Montant des crédits

L'ensemble des 15 dossiers de stabilisation représente un montant total en crédits de 439.369.772,93 €.

En 2016, le montant total de crédits en EUR était de 424.816.435,14 € pour 14 dossiers.

2.2 Arrêtés Ministériels (AM) - Dossiers de stabilisation

En 2017, des AM ont été signés pour 3 dossiers de stabilisation. En 2016, 7 dossiers de stabilisations avaient été signés et 6 dossiers en 2015. D'une manière générale, depuis des années, le recours à la stabilisation reste limité et diminue parallèlement à la chute des taux. Néanmoins, les exportateurs plaident pour le maintien de cet instrument.

2.2.1 Répartition par pays de destination

Dans le courant de l'année 2017, des AM de stabilisation ont été signés pour 2 pays différents, ils étaient au nombre de 4 en 2016 et de 5 en 2015.

Les pays pour lesquels un/des arrêté(s) ministériel(s) de stabilisation a/ont été signé(s) en 2017 sont repris dans le tableau ci-dessous.

Cameroun	1
Kenya	2
Total	3

2.2.2 Devises

En 2017, comme en 2016, tous les arrêtés ministériels signés, portaient sur des dossiers en EURO. Par contre en 2015, sur les 6 arrêtés ministériels qui ont été signés, deux dossiers portaient sur des contrats stabilisés en dollar.

2.2.3 Montants des crédits

En 2017 le montant de crédit pour les stabilisations équivaut à 69.005.628,30 €. Le montant total des engagements atteint la lui somme de 2.939.770 €.

Pour 2016, le montant de crédit était de 173.643.769,09 € pour les stabilisations alors que les engagements atteignaient 2.354.503,27 €.

Pour 2015, ce montant était de 48.511.478,53 € pour les stabilisations en euro et de 200.382.385,96 US\$ pour les stabilisations en dollar. Le tout avait conduit à un engagement total de 2.597.574,44 €.

3. Instruments d'aide : bonification d'intérêt, don, assistance technique et instrument PME (produit innovant)

3.1 Nombre de dossiers traités

Dans le courant de l'année 2017, le comité Finexpo a traité 12 demandes portant sur les types d'aide précités.

En 2016 ce nombre était de 10 tout comme en 2015.

3.2 Bonifications d'intérêt

Tout comme en 2016, aucune demande de bonification d'intérêt seule n'a été introduite en 2017. Cela s'explique notamment par l'impact important des coûts de liquidité engendré par la (longue) période de remboursement.

3.3 Bonifications d'intérêt avec don

En 2017, une bonification d'intérêt avec don complémentaire a été demandée pour 3 dossiers. Les dossiers concernent principalement les secteurs de la pose de ponts pour piétons, la lutte contre les incendies et les installations hospitalières.

En 2017, les 3 projets représentaient un montant total en crédits de 24.474.052,21 €. Le crédit d'engagement potentiel (impact budgétaire) s'élevait à 11.452.098,81 €.

En 2016, il y avait eu 5 dossiers de bonification d'intérêt avec don complémentaire qui représentaient un montant total de crédit de 40.545.686,84 € et un crédit d'engagement potentiel de 16.467.550,24 €.

De manière générale, le succès des bonifications avec don complémentaire se justifie par le souhait des pays bénéficiaires de réduire les périodes de remboursement particulièrement en période de crise. En outre, le don proposé permet aussi de couvrir tout ou partie de la prime Ducroire.

Les pays de destination pour lesquels des dossiers de bonifications d'intérêt avec don ont été instruits par le Comité Finexpo en 2017 figurent dans le tableau ci-dessous. Celui-ci reprend également le secteur, le montant du crédit et l'impact budgétaire des projets concernés.

Pays	Secteur	Montant du crédit	Impact budgétaire
Kenya	Pose de ponts pour piétons	8.051.815,53 €	3.974.485,25 €
Indonésie	Installations hospitalières	7.942.307,42 €	3.738.729,70 €
Vietnam	Lutte contre les incendies	8.479.929,26 €	3.738.883,86 €
	TOTAL	24.474.052,21€	11.452.098,81€

3.4 Don

En 2017, 3 nouvelles demandes de don ont été examinées par le Comité Finexpo. Elles concernaient l’Egypte, le Kenya et l’Inde. La première concerne l’agrandissement d’une station d’assainissement d’eau usée, la seconde la lutte contre les incendies et la dernière le secteur médical (lutte contre le cancer). Le crédit d’engagement potentiel s’élevait à 4.607.500 €.

Le nombre de demandes pour don est légèrement plus élevé en 2017 qu’en 2016 et 2015 (deux demandes).

Une description de la procédure pour le don se trouve sur le site internet du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement.

3.5 Assistance technique :

En janvier 2016 Finexpo a inauguré ce nouvel instrument. Son but est double :

- a) contribuer à la conception et à la mise en œuvre de projets d’investissement qui accroissent le stock de capital physique d’un pays en développement
- b) faire en sorte que le capital humain du pays concerné s’accroisse au moyen de transferts de technologies et de connaissances.

Courant 2017 Finexpo a reçu trois demandes de don pour assistance technique, tout comme en 2016.

Les pays de destinations pour ces trois projets étaient : le Soudan, la Guinée et le Liban.

Le montant de contrat total estimé pour ces trois projets atteint quelque 12.726.000€. Le crédit d’engagement potentiel (impact budgétaire) s’élèvera à environ 329.341€.

3.6 Instrument PME (Produit innovant) :

Ce nouvel instrument PME, lancé en juin 2017, permet aux PME belges d’exporter pour la première fois un produit innovant au moyen d’un don couvrant entre 80,01% et 100% du montant de contrat. Grâce à ce « projet-vitrine » l’entreprise pourra augmenter ses chances de trouver de nouveaux marchés à l’exportation pour son nouveau produit.

Le produit doit être exporté dans un pays en voie de développement à faible ou moyen revenu qui figure sur la liste du CAD. En outre, il doit s’agir de la première exploitation du produit.

Les produits développés et les services y afférents doivent être totalement fonctionnels. Cet instrument concerne donc des produits ou services finis et non pas des produits qui sont encore en phase test.

Ces produits doivent également être innovants.

En 2017, le comité Finexpo a reçu 3 demandes dans ce cadre. Elles concernaient des projets en Ouganda, au Vietnam et en République Centrafricaine, dans les secteurs de l’électrification rurale, de l’assainissement des sols et du e-learning via satellite.

Une description de la procédure pour l'instrument PME se trouve sur le site internet du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement.

3.7 Arrêtés ministériels

En 2017, 6 arrêtés ministériels ont été signés. Ils concernent des demandes de bonifications d'intérêt plus don complémentaire et des demandes d'assistance technique.

3.7.1 Bonifications d'intérêt avec don complémentaire :

En 2017, quatre bonifications d'intérêt avec don complémentaire ont fait l'objet d'un arrêté ministériel. En 2016, 2 bonifications avec don avaient fait l'objet d'un arrêté ministériel et 1 en 2015.

En 2017, les quatre bonifications avec don complémentaire ont toutes été octroyées pour des projets au Kenya. Le montant des crédits bonifiés atteignait 24.474.052,21 € et le montant des engagements finalisés s'élevait à 11.452.098,81 €.

En 2016, les deux bonifications avec don complémentaire ont été octroyées respectivement pour un projet au Kenya et un projet au Vietnam. Le montant des crédits bonifiés était de 20.894.034,84 € et le montant des engagements finalisés s'élevait à 8.769.809,43 €.

En 2015, le montant du crédit bonifié était de 9.364.753 € et le montant d'engagement finalisé s'élevait à 3.939.957,61 €.

3.7.2 Assistance technique :

En 2017 deux demandes d'assistance technique ont fait l'objet d'un arrêté ministériel. S'agissant ici des premiers dossiers d'assistance technique il n'y a pas de comparaison possible avec les années précédentes.

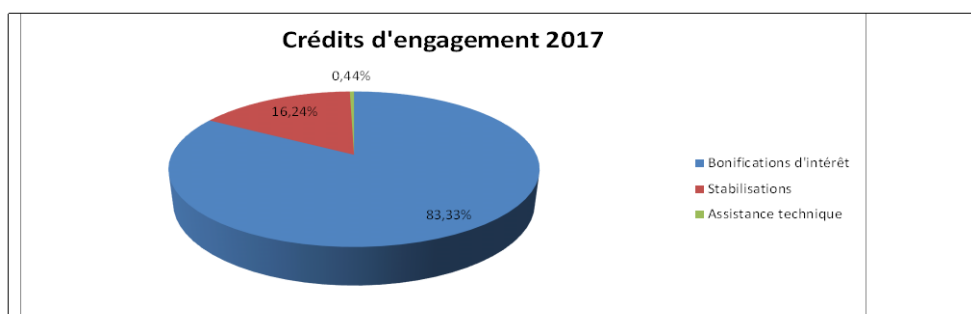
Ces dons ont été octroyés pour des projets en Algérie et au Soudan. Le montant total des contrats atteignait 38.874.696 €.

4. Budget

4.1 Crédits d'engagement finalisés (AM)

A la fin de l'année 2017, le montant des crédits d'engagement finalisés s'élevait à 18.106.661 €. Le montant est réparti comme suit : 2.939.770 € pour les stabilisations engagées, 15.087.532 € pour les bonifications avec don complémentaire et 79.350 € pour les assistances techniques. Il n'y a pas eu d'engagement pour don. Le montant total des crédits d'engagement finalisés était de 11.124.312,70 € en 2016 et 6.537.532,05 € en 2015.

7% du montant des crédits d'engagement finalisés pour l'année 2017 ont été affectés à des bonifications d'intérêt avec don, 15% à des stabilisations d'intérêt et 6% pour des assistances techniques. Ce rapport était de 78% pour les bonifications d'intérêt avec don complémentaire et 21,2% pour les stabilisations d'intérêt en 2016.



4.2 Crédits d'engagement et de liquidation

En 2017, Finexpo disposait d'un montant de 27.392.000 € en crédits d'engagement pour les stabilisations, les bonifications d'intérêt avec ou sans don complémentaire, les dons, l'assistance technique et l'instrument PME, et de 19.642.000 € en crédits de liquidation pour les instruments précités.

Le tableau ci-dessous illustre, pour la période étalée entre 2007 et 2016, l'évolution des crédits d'engagement et de liquidation accordés sur le budget.

Année	Engagement	Liquidation
2007	37.100.000,00 €	15.000.000,00 €
2008	37.052.000,00 €	15.570.000,00 €
2009	37.052.000,00 €	19.664.000,00 €
2010	37.052.000,00 €	23.830.000,00 €
2011	37.052.000,00 €	23.830.000,00 €
2012	37.390.000,00 €	26.460.000,00 €
2013	34.600.000,00 €	22.420.000,00 €
2014	34.700.000,00 €	24.000.000,00 €
2015	28.183.000,00 €	20.209.000,00 €
2016	23.570.000,00 €	15.662.000,00 €

Finexpo consacre l'essentiel de ses moyens budgétaires aux instruments d'aide concessionnelle mis à sa disposition et ceux-ci entraînent systématiquement des dépenses.

4.3 Recettes

A chaque échéance semestrielle d'un dossier, sur base du TICR (« taux d'intérêt commercial de référence ») ou en anglais CIRR (« Commercial interest reference rate »), et de l'Euribor/Libor à 6 mois, le calcul pour établir s'il y a eu des recettes ou des dépenses pour l'État est effectué. Si le taux Euribor/Libor augmenté de la commission bancaire est supérieur au taux CIRR, l'État prend en charge la différence de coût de financement qui en résulte. Lorsque le taux Euribor/Libor augmenté de la commission bancaire est inférieur au taux CIRR, la banque intervenante paie la différence à l'État.

Tout dossier de stabilisation cautionné par un arrêté ministériel est stabilisé au taux d'intérêt CIRR en vigueur au moment de la signature du contrat commercial ou de la convention de financement si celle-ci est signée plus de 6 mois après la signature du contrat commercial. Le CIRR est fixé mensuellement par l'OCDE.

Le montant total des recettes encaissées par l'État pour l'année 2017 dans le cadre de ses interventions dans les dossiers d'exportation s'est établi à 12.857.273,9 €, contre 15.089.000 € en 2016 et 15.345.104,55 € en 2015.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, la faiblesse historique des taux d'intérêt depuis quelques années et le fait que la différence entre taux à long terme et taux à court terme s'est fortement réduite, ont eu pour conséquence une augmentation des recettes en faveur de l'Etat. Le taux contractuel accordé par Finexpo, soit le taux CIRR, a été majoritairement plus élevé que les taux de refinancement des banques (Euribor / Libor) augmenté de la commission bancaire.

Il convient donc de noter que les recettes dégagées en faveur de l'Etat belge depuis de nombreuses années pourraient se transformer en dépenses dans le futur si les taux d'intérêt repartaient à la hausse.

Recettes :

Année	Montant
2007	2.700.000 €
2008	1.400.000 €
2009	55.400.000 €
2010	11.440.000 €
2011	9.870.000 €
2012	9.630.000 €
2013	15.427.651 €
2014	12.204.955 €
2015	15.345.104 €
2016	15.089.000 €
2017	12.857.273 €

Confrontés à des taux d'intérêt plus faibles que le taux contractuel (CIRR) certains clients peuvent être tentés de procéder à des remboursements anticipés. Pour compenser la perte de recettes qui en découlerait pour l'État, Finexpo impose depuis janvier 2002 une clause de pénalité dans le cadre des nouvelles demandes de stabilisation du taux d'intérêt. Cette clause permet à l'État d'exiger le versement d'une contribution lorsqu'il s'agit d'un remboursement anticipé volontaire. Dans la pratique, ces demandes sont fort peu nombreuses.

5. Prêts d'Etat à Etat

5.1 Dossiers de prêts d'État traités par Finexpo

Finexpo a traité en 2017 4 dossiers d'aide liée et 2 dossiers d'aide non liée.

5.2 Dossiers soumis au Conseil des ministres

7 projets ont été soumis à l'approbation du conseil des ministres dont 3 nouveaux projets, 1 projet de prorogation de la durée de validité et 3 projets ayant été suspendu.

De plus, en 2017 on a également demandé l'approbation pour fixer structurellement, pour des crédits mixtes, la part du crédit commercial à minimum un tiers du crédit total.

5.3 Programme – approbations et affectations

5.3.1 Programme 2017

Le programme de prêts aux États étrangers approuvé par la loi régissant le budget général des dépenses pour 2017 est de 50 000 000 €. Le conseil des ministres a approuvé le 19 octobre et le 14 décembre 2017 un montant total de 19.696.650 € de prêt d'État à État.

Les projets approuvés dans le cadre du programme 2017 concernaient trois pays. La répartition est la suivante :

Pays	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Burkina Faso				3.811.225		
Burundi		5.700.000				
Cap Vert						6.725.000
Ghana		2.438.400				
Guinée					6.494.000	3.000.000
Kenya		4.584.970	9.525.000	22.008.285	11.970.000	9.971.650
Madagascar					8.000.000	
Mongolie		3.842.100				
Niger				10.100.000		
Soudan		3.750.000		550.430		
Sri Lanka					12.000.000	
Togo			8.885.110			
Vietnam	7.058.000	4.934.350				
Total	7.058.000	24.889.820	18.410.110	36.469.940	38.464.000	19.696.650

On trouvera ci-dessous une brève description de chaque projet approuvé.

- a) Kenya : cette demande de prêt d'État lié concerne la construction de 21 ponts pour piétons. Compte tenu de la taille du projet la société concernée a introduit une demande de bonification d'intérêt avec don complémentaire et une demande de

crédit mixte. Le PEE d'un montant de 9.971.650 euro permettra le financement de 12 ponts. Les ponts seront installés aux croisements où les piétons traversent et qui ont été identifiés par le partenaire local comme des lieux présentant un risque élevé d'accidents de la route mortels. La CTB a effectué une étude de prix et de pertinence approfondie pour ce projet et sur cette base, un certain nombre de modifications ont été apportées au projet initial, la principale étant la garantie que les ponts seront effectivement installés.

- b) Guinée Conakry : il s'agit d'un prêt délié pour le financement d'un projet d'installation d'une station côtière de sécurité maritime pour un montant de 3 millions d'euros. Cela porte sur l'installation d'un système de radio communication ayant une station centrale à Conakry et de deux stations relais dans le Nord et dans le Sud du pays. Il existe une coopération étroite avec d'autres pays de la région à savoir, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Libéria, et le Sierra Leone. La pertinence au développement de ce projet est réelle vu qu'il s'agit de sauvetage de vies humaines en mer et répond par ailleurs, aux critères de SOLAS (Safety of live at Sea). Des projets similaires ont déjà été exécutés au Mozambique, à Sao Tome et Principe et au Sénégal. Comme pour tous les prêts déliés, il a été demandé à la CTB de suivre primo, l'appel d'offres international et secundo l'exécution du projet.
- c) Cap Vert : Il s'agit d'un prêt lié d'un montant de 6.723.869,87 euro, pour un projet visant l'amélioration du diagnostic médical. Le crédit commercial s'élève à 2.923.002,84 euro. Le projet prévoit la livraison et l'installation d'appareils médicaux ainsi que l'entretien et la formation requise dans 30 centres de santé existants et 4 cliniques régionales. Sur les deux îles les plus densément peuplées, sera installé un centre de diagnostic avec l'équipement de laboratoire nécessaire permettant d'effectuer toutes les analyses approfondies des échantillons envoyés par les centres de santé. Le projet est pertinent pour le développement et répond au critère de non-viabilité commerciale étant donné que les soins de santé publique au Cap-Vert sont largement gratuits.

5.3.2 Informations concernant une annulation de prêt d'État approuvé par le Conseil des ministres dans le passé

Nicaragua : financement d'un projet d'approvisionnement en eau potable d'une zone rurale. Le 03 décembre 2010 le Conseil des Ministres avait approuvé un prêt d'Etat à Etat au Nicaragua d'un montant de 938.300 euro. Dès le début, il y a eu des divergences d'opinions entre le partenaire local et le gouvernement du Nicaragua sur les conditions de mise en œuvre de ce projet. Néanmoins, à la demande de la société belge concernée, la durée de validité de la décision du Conseil des Ministres avait été prolongée jusqu'au 3 décembre 2016. Le 25 novembre 2016, le Secrétariat de Finexpo a été informé par l'ambassade de Belgique au Panama que le vice-ministre des Affaires étrangères du Nicaragua avait annoncé qu'il renonçait au prêt d'Etat de 2010. La raison serait un prix trop élevé, cependant une étude de prix avec résultat positif avait été faite en juillet 2011.

Burundi : il s'agit d'un prêt non lié pour l'augmentation de la capacité d'une centrale thermique diesel. Le 13 décembre 2013, le Conseil des ministres a approuvé un prêt d'Etat à Etat d'un montant de 5 700 000 euro. Le secrétariat de Finexpo a demandé à

la CTB de réaliser une étude préliminaire de faisabilité. Celle-ci a recommandé d'opter pour une centrale hybride diesel et énergie solaire. Au Burundi, cette option n'a pas fait l'unanimité auprès des différentes instances concernées par ce projet. Par ailleurs, la réalisation du projet a été rendue encore plus difficile par la crise politique. Entre temps, la validité de la décision du Conseil des ministres a expiré.

Vietnam : 3 prêts d'Etat à Etat (2010,2011 et 2012) pour le financement de la production et du lancement d'un satellite. Le Conseil des Ministres avait approuvé 3 prêts d'Etat liés pour un montant total de 14.713.000 EUR. Finalement ce projet a été réalisé par des concurrents français. Le consortium de PME emmené par une PME wallonne était candidat pour la construction, la livraison et le lancement d'un nouveau satellite comparable, pour lequel un financement concessionnel était également recherché. Cependant, l'article 19 de la loi du 22 mai 2003 sur l'organisation du budget et la compatibilité de l'Etat fédéral n'a pas permis d'utiliser les fonds du premier satellite pour ce nouveau satellite. Dès lors, l'engagement pris a dû être annulé.

5.3.3 Prolongation de la validité du prêt pour un projet

Un prêt d'Etat à Etat approuvé par le Conseil des Ministre le 04 novembre 2011, d'un montant de 7.765.000 EUR pour un projet de e-learning en Zambie a été prolongé jusqu'au 21 mai 2015 et ensuite une nouvelle fois jusqu'au 03 novembre 2020. Ceci devrait donner la possibilité à l'entreprise de mener à bien un projet similaire au Ghana et si c'est le cas, le projet en Zambie pourra démarrer.

5.3.4 Adaptation des conditions de remboursement en vue de garder les crédits mixtes attrayants pour les banques

En juillet 2016, le conseil des ministres a décidé de maintenir pour l'année 2016 le principe selon lequel la part du crédit commercial est fixée structurellement à minimum un tiers du crédit total pour les crédits mixtes.

Pour l'année 2017, cela signifie que la période de remboursement des prêts d'Etat à Etat reste de 45 ans, mais que le délai de grâce est prolongé à 25 ans. Pour des prêts d'Etat à Etat purs, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas liés à un crédit commercial, le délai de remboursement usuel de 30 ans, y compris un délai de grâce de 10 ans, est maintenu, étant donné qu'au TAD actuel de 2%.

5.3.5 Informations concernant les résultats d'une étude de prix, d'une mission d'évaluation et de 5 missions de suivi effectuées en 2017 ou en cours de réalisation:

Les études :

- Etude de pertinence et de prix avec mission sur site pour la construction de 21 ponts pour piétons au Kenya à des endroits déjà sélectionnés, appelés «points noirs», dans les zones urbaines le long de l'axe principal est-ouest du pays (exécuté).
- Mise en place d'une étude d'évaluation de la première phase du projet de traitement des déchets médicaux avec les installations Ecosteryl réalisées par la société AMB (à réaliser).

Ces études ont été effectuées par Enabel, auparavant l'agence de coopération belge (CTB).

Les missions de suivi (prêts non liés) :

- Suivi de la mise en œuvre d'un projet d'éducation ICT au Ghana. Ce projet prévoit le développement informatique dans 240 écoles secondaires, et comprend aussi formation des enseignants. Ce projet a été initialement suivi par l'équipe ICT4D de la VUB mais, en raison de circonstances imprévues, cette tâche a été reprise par Enabel (en cours de réalisation).
- Suivi de la procédure d'appel d'offres international dans le cadre du projet d'alimentation en eau potable à Donsin au Burkina Faso. Ce projet concerne l'alimentation en eau potable des différents sites où les populations expropriées en vue de la construction du nouvel aéroport de Donsin seront installées. Cette mission a été effectuée par Enabel (réalisée).
- Suivi de la procédure d'appel d'offres international dans le cadre d'un projet d'approvisionnement en eau potable en Guinée. Ce projet concerne l'installation de mini stations d'épuration dans 120 villages isolés. Cette mission a été effectuée par Enabel (réalisée).
- Réalisation d'une étude de faisabilité suivie du suivi de l'appel d'offres international pour un projet d'installation de trois centrales solaires d'une capacité totale de 5 MW à Madagascar. Cette mission est réalisée par Enabel (étude de faisabilité réalisée).
- Réalisation d'une étude exploratoire suivie du suivi de la procédure d'appel d'offres d'un projet de sécurité maritime en Guinée. Cette mission est réalisée par Enabel (étude exploratoire réalisée).

5.4 Gestion financière

5.4.1 Situation budgétaire pour 2017

Pour l'année 2017, le budget général des dépenses autorise la négociation d'un programme de prêts à des États étrangers à concurrence de 50 millions d'euros. Les crédits d'engagement et de liquidation relatifs à l'allocation de base 14.54.14.84.44 du budget du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement se montaient respectivement à 50 millions d'euros et 30 millions d'euros.

5.4.2 Montants engagés en 2017

Pays	Montant
Kenya	€ 9.971.650,00
Guinée Conakry	€ 3.000.000,00
Cap Vert	€ 6.725.000,00

Le montant total engagé se monte à 19.696.650,00 EUR, ce qui donne un solde de 30.303.350,00 EUR.

5.4.3 Montants liquidés en 2017

Pays	Montant
Ghana	€ 1.146.895,77
Ghana	€ 977.205,56
Kenya	€ 3.315.516,26
Kenya	€ 187.791,46
Kenya	€ 2.967.211,97
Kenya	€ 1.825.646,93
Kenya	€ 2.529.768,62
Kenya	€ 1.209.744,73
Soudan	€ 37.496,51
Niger	€ 4.209.552,96
Total	€ 18.406.830,77
Solde	€ 1.593.169,23

5.4.4 Remboursements à percevoir et effectivement perçus en capital et intérêts

Les montants remboursables en principal et les intérêts à percevoir aux échéances dans le courant de 2017 et au 31 décembre 2017 s'élèvent respectivement à 3.458.506,55 € et 18.409.999,22 €. Les impayés escomptés au 31 décembre 2017 sont de 16.073.612,00 €.

Dans le courant de l'année 2017, un montant de 11.037.082,59€ a effectivement été perçu. Au 31 décembre 2017, les paiements effectivement reçus en capital et intérêts s'élevaient à 12.513.266,51 €.

Les pays énumérés ci-après ont rempli toutes leurs obligations avant l'échéance du 31 décembre 2017 :

Angola, Bangladesh, Bosnie, Croatie, Egypte, Equateur, Indonésie, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Liban, Maldives, Mozambique, Pérou, Philippines, République Dominicaine et Turquie.

L'Algérie, la Chine et le Mali ont remboursé une partie du capital et/ou des intérêts avant l'échéance du 31 décembre 2017.

Cuba, le Gabon (en partie), l'Indonésie, le Kenya et le Pérou ont honoré leurs échéances respectives, conformément aux protocoles d'amendement, dans le courant de 2017.

L'Algérie, le Burkina Faso, Djibouti, le Gambie, le Ghana, le Cap Vert, le Cameroun, le Malawi, le Maroc, le Népal, le Sénégal, le Soudan, la Syrie, la Tanzanie, la Tunisie, la Zambie et le Zimbabwe n'ont pas honoré leurs échéances au 31.12.2017.

6 Finexpo et l'OCDE

6.1 Règles de l'Arrangement OCDE relatives à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public

Le cadre réglementaire dans lequel s'inscrivent les activités de Finexpo relève, d'une part, de règles internes définissant la manière dont les activités se déroulent et, d'autre part, de prescriptions qui découlent du "gentlemen's agreement" issu des termes de l'Arrangement OCDE sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public.

Les dispositions internationales auxquelles adhèrent les pays membres de l'OCDE visent à créer un "equal level playing field" entre les différentes entités publiques habilitées à proposer un soutien aux exportations.

Outre les dispositions relatives aux crédits commerciaux à l'exportation qui constituent le corpus essentiel de l'Arrangement OCDE - à savoir des règles concernant la fixation des taux CIRR, le délai maximum de remboursement, le montant des primes minima (benchmark), la couverture des dépenses locales, etc... - le texte de l'Arrangement établit également des règles visant à encadrer tous les aspects de l'aide concessionnelle liée à l'exportation.

L'Arrangement établit aussi annuellement - sur la base des tableaux élaborés par la Banque mondiale qui fixe le Revenu National Brut (RNB) par habitant - la liste des pays éligibles à l'aide liée (pays dont le RNB/hab. est inférieur à 3.956 USD sur base des données de 2016) et des pays inéligibles à l'aide liée et partiellement déliée. Le seuil d'éligibilité à l'aide liée était de 4.036 USD en 2015.

Ces tableaux incluent également la liste des "Pays les Moins Avancés" (PMA). Pour 2017 la liste des PMA comprend 48 Etats.

L'éligibilité ou l'inéligibilité à l'aide concessionnelle repose donc sur les statistiques de la Banque mondiale en matière de RNB par habitant. Un pays est ajouté ou retranché de la liste des pays éligibles à l'aide lorsque son RNB/hab. aura été pendant deux années consécutives inférieur ou supérieur au seuil de RNB/hab. reconnu comme critère d'éligibilité à l'aide concessionnelle.

En 2017, la Tunisie a fait son retour sur la liste des pays pouvant bénéficier de l'aide liée.

En outre, l'Arrangement définit les procédures à suivre tant pour les crédits commerciaux que pour les crédits d'aide. Ces procédures visent à assurer un maximum de transparence et à éviter le plus possible les distorsions de concurrence entre les Participants.

6.2 Groupe de travail sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation et Groupe de Participants à l'Arrangement:

Les groupes de travail – groupe des Participants à l'Arrangement et groupe de travail sur les crédits à l'exportation et les garanties de crédit – ont poursuivi en 2017 leurs efforts dans différents domaines :

- a) En 2016, le groupe des Participants a conclu un accord pour un système de prime de référence du marché pour la catégorie de pays 0, les pays de l'OCDE à revenu élevé et les pays de la zone Euro avec un revenu élevé. En 2017 les discussions relatives à l'implémentation de cet accord ont été poursuivies : les techniques pour donner du feedback et les techniques pour limiter les risques.
- b) Compte tenu des coûts élevés de liquidité demandés par les banques dans un certain nombre de pays de l'OCDE, le groupe des Participants a débuté en 2013 la révision du CIRR et des règles qui doivent être respectées en matière de taux d'intérêt minimums. Ce travail s'est poursuivi en 2017 mais sans pouvoir aboutir à un accord vu les grandes différences d'approche entre les banques et les systèmes qui sont utilisés en relation avec le CIRR dans les pays de l'OCDE. Plusieurs réunions portant sur les aspects opérationnels et structurels du CIRR se sont tenues.
- c) Le Groupe de travail IWG sur « l'outreach » visant à convaincre la Chine et d'autres pays BRICS entre-autres, à adhérer aux règles de l'Arrangement sur les crédits à l'exportation s'est poursuivi en 2017. Un Secrétaire général a été nommé, il est chargé de la coordination. Plusieurs réunions du groupe de travail IWG ont été organisées en 2017.
- d) En 2017, les membres du GCE (groupe de travail sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation) ont également travaillé à la révision de la Recommandation de 2006 sur les mesures anti-corruption.
- e) En 2017, le travail en vue de l'implémentation de l'Approche commune a été poursuivi. Les praticiens travaillent notamment à l'exécution des devoirs de diligence dans les domaines de la biodiversité, du changement climatique, de la santé et de la sécurité, des droits de l'Homme, de la gestion des projets, etc.
- f) En novembre 2016, les membres du GCE (groupe de travail sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation) ont convenu d'un ensemble révisé de principes et de lignes directrices (*principes et lignes directrices pour promouvoir des pratiques de prêt durables dans la fourniture de crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public aux pays à faible revenu.*) Le GCE examine à présent la possibilité de traduire cet accord en une recommandation OCDE officielle du Conseil. Le GCE travaille également en étroite collaboration avec la Banque mondiale et le FMI pour la mise en œuvre de cet accord.

7. Conclusion

S'il est utile de rappeler que Finexpo est avant tout un instrument destiné à soutenir les exportateurs belges, force est de constater qu'il conjugue depuis plusieurs années soutien à l'exportation et aide publique au développement. En conséquence il appartient au Comité Finexpo de soutenir financièrement les projets qui ont un impact durable sur le développement des pays plus pauvres et qui n'alourdissent pas leur dette extérieure. C'est l'objectif du soutien durable ('sustainable lending') qui retient aussi l'attention de l'OCDE.

Il convient de souligner que le portefeuille Finexpo est concentré sur un nombre restreint de pays (entre autres le Vietnam, le Kenya et le Sri Lanka), ce qui peut avoir un impact négatif sur l'utilisation des budgets de Finexpo si d'aventure l'un de ces pays voyait son statut d'éligibilité à l'aide liée supprimé ou s'il décidait de prendre des mesures pour réduire sa dette extérieure. L'un des objectifs de Finexpo est de chercher à convaincre les exportateurs de s'orienter vers de nouveaux marchés et de nouveaux pays.

Le Secrétariat Finexpo a continué à développer un cadre stratégique interne, et à établir des critères plus précis et pertinents pour le choix des projets financés avec un soutien public. Pour ce faire, le Manuel Finexpo est utile.